

SECOND TOUR

Municipales - 28 juin 2020

Marc
BAYLE



BANDOL
Ambitions

Avec
le soutien
de





Edito

Madame, Monsieur,

Bandol est une cité fière, à taille humaine, où la convivialité s'est toujours mariée, de la manière la plus heureuse, avec un dynamisme économique remarquable.

Malheureusement, à rebours de cette identité profonde, notre ville se retrouve aujourd'hui gérée avec un mélange de froideur et de manque de vision d'ensemble qui nuit à son développement et à sa respiration.

Je veux que Bandol renoue avec l'ambition. L'ambition d'une démocratie locale retrouvée, où tous les Bandolais sont invités à écrire eux-mêmes leur avenir, où chacun, quels que soient son quartier, son âge, son activité, est considéré et entendu dans ses préoccupations de tous les jours. Cette démocratie locale retrouvée - sereine et apaisée - sera le socle d'une action volontaire pour rassembler enfin toutes nos forces, toutes nos énergies afin de faire face aux défis de l'après crise-sanitaire.

Mise sur pied d'une stratégie de développement économique offensive et créative, respect de l'environnement et de notre littoral, réinvestissement de tous nos quartiers, sécurité renforcée : tels sont les grands axes du projet que j'ai l'honneur de vous présenter.

J'ai réuni autour de moi une équipe de femmes et d'hommes venus de tous horizons professionnels, politiques et associatifs, mais unis par l'amour passionné de Bandol. Ensemble, ils ont écrit un projet de ville complet, à la fois précis et compétent, qui, je le crois, répond à tous les enjeux et à tous les défis qui sont ceux de notre ville.

Un projet qui nous permettra de construire, ensemble, une nouvelle ambition pour Bandol.

Marc Bayle

SOMMAIRE

Démocratie & quartiers page 3

Economie locale page 4

Social page 7

Aménagement urbain et paysager page 8

Circulation et stationnement page 12

Les Atouts-Mer page 14



1 Il faut faire respirer la démocratie locale

Il est essentiel de donner un nouvel élan à une démocratie plus ouverte et d'autant plus impliquante que nous sommes une ville très fortement touristique. Par voie de conséquence, les affaires municipales sont – ou devraient être – le lieu préservé, précieux, indispensable où les Bandolais, d'adoption ou d'origine, se retrouvent en quelque sorte entre eux. Mais pour retrouver cet équilibre et cette harmonie, encore faut-il que la mairie redevienne véritablement la maison de tous les Bandolais, et que chacun se sente partie prenante aux affaires municipales. C'est bien sûr une question de style, de pratique, je dirais presque de personnalité de la part de celles et de ceux qui sont en charge des affaires de la ville. Mais c'est aussi bien sûr une question de cadre institutionnel.

Vivifier la démocratie de quartier

Il faut imaginer les outils qui favorisent et qui accompagnent cette ambition. Redonner la parole à nos quartiers dans un cadre repensé est une nécessité vitale. On s'aperçoit en effet que le caractère marqué de la ville, son identité n'ont pas empêché la municipalité sortante de délaisser la plupart des quartiers en termes d'investissement, de compréhension des besoins et d'aménagements urbains. C'est pourquoi j'ai proposé de créer de vrais **comités de quartier, désignés démocratiquement**, constitués sous forme d'associations « loi 1901 » qui feront entendre la voix de chaque citoyen jusqu'à la mairie. Je mettrai aussi en place des instances qui permettent d'associer les usagers de l'administration aux décisions les concernant.

Je propose aussi d'activer à Bandol ce que la loi appelle la « **commission consultative des services publics locaux** ». Sous cette dénomination, quelque peu technocratique il faut bien le dire, se révèle une structure utile, qui permet d'associer les usagers des services publics, mais aussi les responsables associatifs aux décisions municipales qui les touchent directement. C'est important parce que cela oblige à écouter et surtout à sortir des certitudes toutes faites qui, on le voit, même dans une ville à taille humaine comme Bandol, peuvent rapidement créer une forme de coupure dommageable entre les élus et les citoyens. Savoir entendre une parole différente, sans ressentir forcément celle-ci comme une contestation, une agression ou une remise en cause, mais au contraire comme un apport, me paraît une efficace garantie d'une démocratie vivante qui ne s'endort pas au bout de quelques mois dans ses certitudes.

Les outils démocratiques

- **Comités de quartiers «loi de 1901»**
- **Commissions Consultative des Services Publics Locaux**



2 Je veux unir les Bandolais derrière nos commerces

La valeur économique d'une ville ne se décrète pas, elle est le résultat d'une politique d'attractivité volontariste, d'un engagement constant des élus locaux pour convaincre les investisseurs et les créateurs de s'installer sur le territoire.

Il est temps de mettre en place avec l'ensemble des acteurs du développement économique un projet ambitieux pour attirer les entrepreneurs qui contribueront à créer des emplois, Un territoire actif sera toujours un territoire attractif. Pour vous, nous nous engagerons avec conviction dans cette voie. Mais n'oublions pas que la compétence économique est partagée avec l'Etat, la région et l'intercommunalité : nous utiliserons au mieux les dispositifs existants, sans créer de doublons et de la complexité administrative.

La première exigence est d'apporter des réponses puissantes aux conséquences de la crise de la Covid19.

Face aux défis de l'heure, je veux être un maire qui accompagne et qui soutient, **un maire qui mette la municipalité en mode commando pour relancer l'économie bandolaise** et tendre la main à tous les Bandolais dans le besoin.

Bien sûr qu'il faut donner en urgence de l'oxygène à nos entreprises. C'est le minimum vital. Mais chacun sait que ça ne suffira pas. L'essentiel de la bataille se joue sur les aides qui viennent de l'extérieur de la commune. Et pour bénéficier de ces aides encore faut-il que la municipalité sorte de l'autisme financier dans lequel la municipalité sortante l'a enfermé. Je veux agir sur deux plans. D'abord mobiliser toutes les aides intercommunales, régionales, nationales et même européennes auxquelles nos entreprises ont droit et que le maire sortant a négligé de solliciter. Ensuite, durant cette période d'exception, je veux mettre l'expertise de la mairie directement au service des Bandolais. Car les entrepreneurs, notamment les PME et les TPE, le savent bien : il ne suffit pas d'avoir théoriquement droit à une aide pour l'obtenir dans les faits.

- **Création d'un guichet municipal spécial unique pour les professionnels**

- **Dispositif exceptionnel d'aides directes communales pour les acteurs économiques**

- Concrètement, je créerai un **guichet municipal spécial unique consacré aux commerçants, aux artisans, chefs de TPE** qui concentrera non seulement les réponses à toutes les aides institutionnelles et financières mises en place par les collectivités publiques, les chambres consulaires et les institutions financières, mais visera aussi à apporter conseil et expertise et à assister les acteurs économiques dans le montage des dossiers. Il aidera les acteurs économiques à monter tous leurs dossiers et à aplanir leurs difficultés administratives. Objectif : que pas un euro d'aide ne manque aux acteurs de la vie économique bandolaise.

- En accord avec notre groupement intercommunal, je veux mettre en place un **dispositif exceptionnel d'aides directes communales à nos entrepreneurs et**



et nos entrepreneurs

commerçants, et qui permette de tenir compte des caractéristiques particulières de notre bassin d'activité et d'emploi. Ce dispositif nécessitera, compte tenu de son caractère dérogoratoire au droit commun des aides publiques aux entreprises, un conventionnement avec la région.

- Je poserai la candidature de Bandol au label « **Contrat de station** » afin de **maximiser la rénovation de l'immobilier de loisirs et de diversifier l'offre et de la rendre plus qualitative.**

L'immobilier de tourisme, qu'il soit hôtelier, résidentiel ou social, est soumis à des mutations importantes et à de nouvelles formes de concurrence : vieillissement du parc, inadéquation aux attentes de nouvelles clientèles, notamment la taille des hébergements. Les contrats de station, financés en partie par l'Etat, peuvent apporter des appuis en ingénierie, la désignation d'un chef de projet « rénovation de l'immobilier de loisirs », des aides à la rénovation énergétique. Autant d'actions contribuant à l'amélioration de l'image de la ville.

Avec son riche patrimoine historique, Bandol a des atouts dont la composante culturelle et créative peut s'inscrire dans l'offre hôtelière. Cette tendance permet de toucher de nouvelles clientèles par de l'événementiel, et de mieux s'intégrer aux nouvelles stratégies touristiques de territoire en toutes saisons.

- ***S'inscrire au label « contrat de station » pour soutenir l'offre de l'immobilier de loisirs***
- ***Investir le patrimoine culturel historique pour renforcer l'image et la notoriété de la ville***





Je veux sortir d'une logique purement comptable pour soutenir nos entreprises et faire bénéficier Bandol d'une stratégie de développement offensive et créative.

- Toutes ces démarches doivent s'accompagner d'un **plan de marketing territorial** pour promouvoir l'identité de Bandol, lui redonner de la visibilité, identifiant les produits vinicoles, ses capacités nautiques, ses commerces de qualité, l'art de vivre et les produits régionaux.

Quatre orientations principales sont proposées.

- La politique « **Commerces en cœur de ville** », comporte la définition d'une incitation à définir des stratégies locales pour le développement du commerce, l'accompagnement des commerçants dans leur adaptation au commerce de demain, l'harmonisation des enseignes pour garantir l'esthétique du centre et des centres de quartier. L'élaboration concertée d'un règlement local de publicité, qui, compte tenu des évolutions législatives récentes, semble également nécessaire. Nous mettrons en place une politique de valorisation des savoir-faire locaux et de professionnalisation et d'externalisation de l'animation économique.

• **Campagne « Commerces en cœur de ville »**

• **Renforcement de la zone de services du Grand Vallat**

• **Relance ambitieuse et adaptée de l'évènementiel, notamment des grands rendez-vous du nautisme**

• **Réconcilier l'activité portuaire à la dynamique économique en réaffirmant la maîtrise communale**

- Il faut **renforcer et mettre en valeur la zone de services** du Grand Vallat, qui doit devenir une zone de services confortée et restructurée. Ceci nécessite un plan de recomposition des dessertes, l'étude des possibilités de gestion de la zone inondable par des aménagements en amont du Grand Vallat, dans une démarche intercommunale, et d'implantation nouvelle de services. Les bâtiments de bureaux du Val d'Aran devront être réhabilités. Compte tenu de sa situation et de la notoriété de Bandol, il pourrait être imaginé dans cette zone l'implantation d'activités technologiques de pointe. Il sera proposé à la communauté d'agglomération le déplacement de la déchetterie pour laisser place à des activités de service plus qualitatives.

- Nous devons relancer l'évènementiel à Bandol avec des **animations de printemps et pendant l'automne**, renouer avec une vraie Fête des vins dans une dimension élargie et innover autour d'un concept pour les fêtes de Noël.

- La **maîtrise communale du port de Bandol** sera confortée. Sur la base d'un audit externe sur la gouvernance et les conditions de fonctionnement de la Sogeba, nous souhaitons nouer un nouveau dialogue, en confiance et sérénité, avec le monde du nautisme, la concertation avec lui étant la règle avant toute prise de décision et cesser de lui imposer des normes tatillonnes et tracassières. Il faut viser la bonne administration des services portuaires (distribution du carburant, réfection des panes, dragage des fonds, gestion de l'accueil).

Cette réflexion globale doit s'inscrire dans la nécessaire orientation vers un tourisme durable.



3 Je veux refonder l'action sociale de la commune

Parce qu'elle est l'échelon de proximité par excellence, la commune doit tendre la main à ceux qui en ont besoin, aux plus vulnérables. Cette ardente obligation s'imposera avec force dans le contexte de récession que nous allons connaître. La municipalité ne peut se défaire sur les collectivités compétentes dans le domaine social, tels le département ou l'Etat, mais au contraire travailler en harmonie avec elles. Cette orientation sur le social passera inévitablement par le redéploiement des moyens financiers de la collectivité.

- La première tâche de la municipalité sera de **consolider les moyens du centre communal d'action sociale (CCAS)** et d'élargir ses missions, en confortant également l'action des associations d'entraide. Le préalable sera d'établir une analyse des besoins sociaux, comme l'y invite le code de l'action sociale et de la famille. Au-delà de ses missions actuelles, le centre pourrait étendre son action dans les domaines de la solidarité, du soutien aux seniors (aides à la personne et à la mobilité), de l'habitat.

- Il faut aussi **conjuguer l'accompagnement social avec l'accompagnement professionnel** : accompagnement dans la constitution des dossiers d'aide sociale comme d'aide à la recherche d'emploi ou de formations qualifiantes.

C'est pourquoi, dans le domaine de l'emploi, la municipalité doit se mobiliser et développer les partenariats avec Pôle emploi, l'intercommunalité, les services de l'Etat et de la Région. Je propose ainsi un forum pour l'emploi des jeunes.

- Bandol Ambitions s'est également engagée pour **augmenter l'accueil en crèches** des enfants en bas âge (moins de 18 mois). Aussi, en fonction des opportunités foncières, nous créerons un lieu d'accueil pour une crèche parentale.

L'accessibilité pour tous

L'accessibilité pour tous, et en particulier pour les personnes à mobilité réduite, doit être une préoccupation permanente dans tous les aménagements urbains et les équipements publics.

Avec la participation des associations impliquées dans le domaine du handicap, tous les aspects seront abordés : containers à déchets, stationnement, entretien des abords de son habitat, mobilier urbain, publicité et panneaux en ville, boîtes aux lettres, coffrets électriques... comment ces éléments de notre vie quotidienne peuvent devenir des obstacles dangereux pour les personnes à mobilité réduite ou déficientes visuelles.

Nous nous attacherons à la mise **aux normes «PMR» de tous les équipements publics** ainsi que des plages accessibles (plage Centrale et plage du Casino). Il faut noter que le fait de désengorger le centre avec des parkings en amont du cœur de Ville, permettra de renforcer le nombre de places adaptées aux handicapés à proximité des services. Par ailleurs, les arrêts-minute sont évidemment une nécessité aux abords immédiats de la poste comme des services municipaux et rien dans notre projet de Ville ne les excluent.

- **Plate-forme pour l'emploi des jeunes**

- **Forum de l'emploi avec mini-formation des jeunes pour les emplois saisonniers**

- **Accueil pour les enfants en bas âge**

- **Adapter les lieux publics aux handicaps**



Il faut cesser de concentrer les investissements d'urbanisme sur quelques mètres carré et arrêter le bétonnage de notre littoral pour privilégier des aménagements verts et bleus.

4 Je veux privilégier l'amélioration de la qualité de

La crise a validé les grands axes de notre projet de ville. Elle nous oblige précisément à inventer un tourisme de respiration, qui évite le piège des concentrations de milliers de visiteurs sur quelques semaines et sur quelques mètres carrés.

L'AMENAGEMENT URBAIN ET PAYSAGER

L'aménagement paysager contribue à la qualité de vie et crée les conditions favorables à une dynamique sociale et économique. Une ville est d'autant plus attractive que ses habitants s'y sentent bien, que son patrimoine est respecté et mis en valeur de manière qualitative.

La végétalisation des rues et des avenues

Outre le seul embellissement des rues, les plantations d'arbres permettent l'absorption des eaux de ruissellement, et par leurs ombrages la création de zones de fraîcheur abaissant les températures des espaces communs en été.

L'aménagement des centres de quartier avec une réelle qualité paysagère

Les centres de quartier, tels Vallongue, la Peyrière, Pierreplane, qui se sont développés plus ou moins spontanément, au gré d'opportunités foncières et pour répondre aux réels besoins des habitants, nécessitent un embellissement certain.

La piétonnisation et les déplacements en mode doux sont à promouvoir, notamment en ce qui concerne les circulations vélos depuis les quartiers ouest, vers le collège et le centre-ville. Certaines rues pourront être mises en sens unique pour permettre, des espaces piétons confortables, des plantations et la possibilité de circuler à vélo, en toute sécurité.

- **Végétalisation des rues et des avenues**
- **Aménagement des centres de quartiers avec une réelle qualité paysagère**
- **Pépinière municipale et jardin de pluie aux Grands-Ponts (p. 10)**



Végétaliser les voies principales qui relient les quartiers au port

Traitement végétal dans les emprises de voies existantes



exemple boulevard des Gravieres sud



vie des Bandolais

Beaucoup de déplacements se font aujourd'hui en voiture, faute d'aménagements sécurisés, saturant ainsi les parkings existants, alors qu'ils représentent moins d'un kilomètre. Ces aménagements seront à faire dans les emprises existantes, sauf exception.

La revalorisation du centre-ville

Le cœur de ville doit retrouver une attractivité au-delà du seul linéaire du port :

- par la restauration des rues et traverses dégradées ;
- par la création de liaisons piétonnes nouvelles ;
- en retrouvant des lieux de culture et d'artisanat d'art.

La vie au quotidien

La propreté et le bon état des équipements sont primordiaux.

L'entretien des rues, des places, des lieux publics, des espaces verts est l'une des conditions du bien vivre.

La maîtrise du bruit et le respect d'autrui y contribuent également. Cela signifie de se donner les moyens de faire respecter les dispositions réglementaires mais aussi de réduire les sources bruyantes telle que la circulation.



Soigner les liaisons piétonnes

Revitaliser le flux commerçant



exemple traverse rue Marçon

Quels seront nos outils d'aménagement au service des Bandolais ?

- **Le Plan local d'urbanisme (PLU)**
Les règles de PLU constituent de précieux outils à condition qu'elles révèlent un véritable projet de ville en accord avec l'identité de la Ville.

Il en est ainsi des formes urbaines qui se caractérisent par leur densité, leur hauteur... L'aménagement des espaces libres, le respect des architectures patrimoniales, les limites avec l'espace public.

Les révisions de PLU doivent avoir pour objectif :

- la préservation des paysages naturels ;
- l'organisation de l'urbanisation dans le respect des sites ;
- le développement des potentialités économiques.

- **Des organismes tels que le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) offrent, avec des études ciblées, les conseils sur les choix d'aménagement.**

- **Le Pacte ARIM, l'ANAH accompagnent les habitants dans l'amélioration de l'habitat.**

- **Le règlement local de publicité participe à l'amélioration de l'image de la ville.**



Des aménagements de nature en réponse à des enjeux multiples d'accueil, d'animation, de bien-être, de biodiversité, d'adaptation au changement climatique et de pédagogie.

- **Amélioration du cadre de vie**

- **Gestion du Risque Inondation**

- **Eco-tourisme**

- **Refuge de Biodiversité**

La création d'un parc par quartier

Dans chaque quartier, un parc, un square doivent être des lieux de convivialité, de rencontre pour les familles.

Revalorisation du centre-Ville

Le cœur de ville doit retrouver une attractivité au-delà du seul linéaire du port :

- par la restauration des rues et traverses dégradées;
- par la création de liaisons piétonnes nouvelles ;
- en retrouvant des lieux de culture et artisanat d'art ;
- en permettant, la réhabilitation du bâti ancien et sa rénovation énergétique.

VALORISATION DU TERRAIN DES GRANDS-PONTS

Une pépinière municipale

- Installation d'une pépinière municipale comme ressource de la politique d'embellissement et de végétalisation de la ville et d'actions pédagogiques agricoles pour les scolaires.

Un jardin de pluie pédagogique

- Valorisation de la zone inondable par la création d'un jardin de pluie, technique alternative d'aménagement végétal **contre les inondations** pour recueillir les eaux pluviales et favoriser l'épuration des eaux : mare artificielle alimentée par des calades, carré des senteurs régionales, reconstitution d'une ripisylve (plantes de zones humides et aquatiques) pour se reconnecter avec le Grand Vallat.

- Outil pédagogique de **sensibilisation du public** (scolaires, habitants, touristes) au risque d'inondation et au rôle naturel du végétal dans la gestion de l'eau.

- Mise en continuité écologique avec les espaces boisés et le fleuve côtier (trame verte et bleue du PLU). La création d'un refuge de biodiversité (habitat pour les batraciens, aire de repos ornithologique...) ouvre droit à des financements.

Un accueil éco-touristique

- Un havre de paix et de fraîcheur en été.
- Un point relais d'information touristique.





De quels leviers bénéficier ?

- Nos propositions s'inscrivent dans des programmes d'aménagement des territoires et d'adaptation au changement climatique menés aux niveaux régional ou étatique, tels que « Réparer la ville », « Nature en ville » ou « Sauvons-l'eau ». A ce titre nos projets peuvent être financés quasi intégralement par des subventions d'appels à projet (Agence de l'Eau,

Ademe, Région...) dans le cadre de la prévention des risques naturels ou de l'adaptation au changement climatique

- Le schéma directeur d'assainissement pluvial et les études hydrauliques participent des aménagements paysagers de la ville et permettent également de retrouver l'équilibre écologique des milieux naturels.



EAU & BIODIVERSITÉ

Un élément ressource à apprivoiser et à capitaliser

ENJEU DU PROJET

Exprimer les enjeux de la présence de l'eau.

Les caractéristiques géographiques, au lieu d'être un frein, doivent être optimisées comme guide de projet dans une logique de développement durable à valoriser.

Ici, un amphithéâtre naturel, exposé au nord, vite ombragé, dirigé vers l'arrière pays, une zone inondable, inconstructible (R2), située dans le périmètre de protection rapprochée de captage des eaux du puits de Bourgarel.

Une zone inondable, inconstructible



Faire d'une typologie géographique un atout



Maitriser la circulation et ses nuisances

Le plan de circulation de Bandol a besoin d'être repensé, en lien avec le plan de Mobilités de l'intercommunalité. L'objectif est de se doter d'un ensemble de mesures visant à améliorer les déplacements et la circulation des véhicules. Certaines rues pourront être mises en sens unique pour permettre, des espaces piétons confortables, des plantations et la possibilité de circuler à vélo, en toute sécurité.

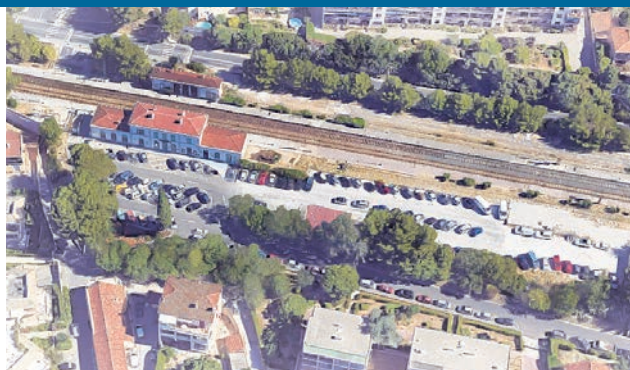
- **Plan Mobilité à l'échelle de la commune**
- **Navettes urbaines**
- **Station multimodale**
- **Multiplier l'offre de stationnement**
- **Réflexion sur la perception différenciée des nuisances de bruit par les habitants au delà du PPBE**

Retrouver et conforter les liens entre front de mer et rues intérieures

Traiter des voies publiques ne se résume pas à couler du bitume. La composante d'un plan de mobilité est une réflexion globale à adopter en fonction des usages.

- Nous engagerons une réflexion sur les potentialités de piste cyclable urbaine en alternative à la voiture (étude en partenariat avec le CAUE - Conseil Architecture Urbanisme Environnement et le département).
- Nous mettrons en place un système de navettes urbaines régulières ou ponctuelles selon les événements.
- Développement de cheminements piétons (voie douce) et végétalisation des parcours existants.
- Création d'une station multimodale, un lieu d'échange où se connectent différents modes de transports : train, navette, bus, taxi, vélo, location...

PÔLE MULTIMODAL



La gare, une nouvelle station multimodale

Des espaces de stationnement à réhabiliter

Il s'agit de ne pas engorger la circulation du centre ville avec des flux massifs de véhicules et donc de créer des zones de parking en amont du port (terrain GRDF, la gare...)

Maitrise du bruit

Nous nous engageons à mettre en place une consultation sur la perception du bruit par les habitants dans les différents quartiers au delà des prescriptions du PPBE qui se limite aux seuls axes principaux d'entrée de ville.



APRÈS

VÉGÉTALISATION DU PARKING DU CHÂTEAU

Les espaces gagnés sur la mer représentent des emplacements exceptionnels... pour garer des voitures : parking du casino, parking central, parking du stade.

Ces zones minérales ont pourtant vocation à être valorisées dans le paysage urbain au-delà du seul usage de stationnement. La réglementation du PLU oblige une plantation de ces espaces (un arbre pour 4 voitures).

Vue de la terre ou vue de la mer, une végétalisation arborée du parking gratuit, face à l'île de Bendor, sera, outre l'embellissement du site entre la ville urbanisée et la façade naturelle des calanques, une amélioration du confort (ombrage, brise-vent) pour les usagers de ce site panoramique (coureurs, cyclistes, promeneurs) en continuité avec la promenade du tour de corniche.

- ***Création d'une continuité paysagère entre littoral naturel et littoral artificiel***
- ***Maintien de la zone de stationnement***
- ***Création d'un couvert végétal de protection contre le vent et la chaleur***





Les activités nautiques et les Vins, comme éléments d'un **développement touristique durable** : des atouts exceptionnels à mettre en valeur et à développer.

“L’ université du Vin”

La Maison des vins pourrait offrir des salles susceptibles de recevoir des **activités pédagogiques œnologiques**, comme cela existe dans d’autres communes. Cette activité qui se déroulerait en week-end recevrait des intervenants toute l’année.

- **L’université du Vin de Bandol**

- **Remettre le nautisme à l’honneur**

- **Bandol, port de pêcheurs**

- **Développer les supports pédagogiques du monde maritime**

Les régates, les activités nautiques

Certaines régates, ont été annulées- il faut relancer l’activité des sports nautiques et les manifestations qu’elles engendrent

Le Pôle de la mer

Derrière le casino, en dehors du domaine public maritime, la création de salles de réception, avec ou sans restaurant panoramique, pour des colloques, séminaires, évènements liés à la mer.

Une restructuration nécessaire des locaux existants sur la plage centrale (Centre de Loisirs des Jeunes, SNSM, la société nautique) est souhaitable.

PÔLE DE LA MER

autour de la plage centrale

Les locaux de la SNSM à réhabiliter

La SNB à rénover

Un centre de séminaire à créer





La pêche traditionnelle locale

À l'origine, Bandol est un port de pêcheurs. Un linéaire du quai est par convention réservé aux bateaux de pêche côtière. Actuellement seuls 4 emplacements subsistent alors que ce linéaire pourrait permettre l'établissement d'une dizaine de bateaux et la redynamisation de l'activité de pêche.

- Restituer les emplacements dédiés aux professionnels
- Favoriser l'installation de jeunes pêcheurs
- Installer des tables de pêches

Une pédagogie de la mer

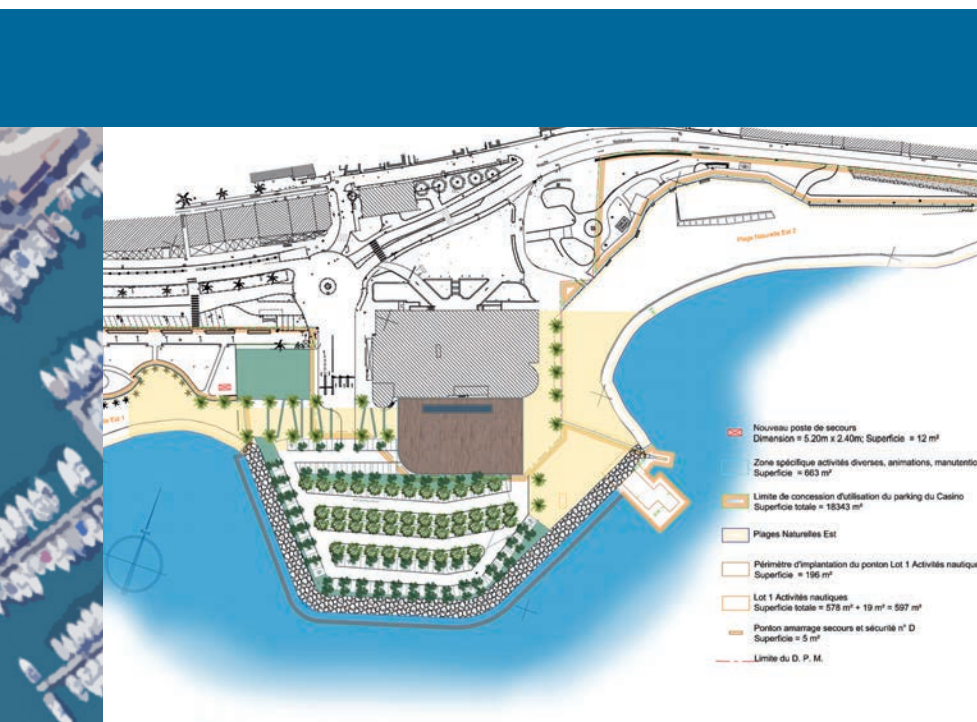
- Sensibiliser les usagers en soutenant **initiatives éco-citoyennes**
- Renforcer l'action pédagogique de la SNB et des classes Voiles ;
- Mettre en place **un sentier-marin** à destination des scolaires de Bandol et de Sud Sainte Baume pour enrichir la capacité d'accueil de l'école de la Mer intercommunale ;

- Impulser la création d'une **aire marine éducative** pour initier le jeune public (scolaires de cycle 3) à la protection du milieu marin en partenariat avec l'Agence des aires marines protégées.

Un lieu de connaissance partagée

Dans une logique de contrat de Baie :

- Créer un **observatoire marin** pour un état des lieux de la baie et se doter des outils pour une meilleure gestion des milieux littoraux et de leurs usages ;
- Promouvoir les **technologies et innovations** liées à la mer avec les pôles d'excellence locaux : l'institut océanographique Paul Ricard, le Musée Frédéric Dumas du nom de l'un des Mousquemers pionniers de la plongée sous-marine autonome... ou encore les entreprises de pointe regroupées au sein du Technopôle de la Mer réparti entre Ollioules et Brégailhon.

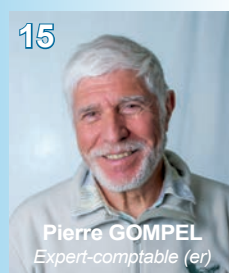


LE PÔLE DE LA MER

- **Un lieu d'expositions, de rencontre, d'échange et d'accueil**
- **Mettre en synergie la ressource associative maritime**
- **Promouvoir la culture et les connaissances de la mer**



BANDOL Ambitions



n° RCS 85b183



Ne pas jeter sur la voie publique